ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-53 du 25 février 2011 modifiant la décision DG n° 2010-44 du 17 février 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments du système cardio-vasculaire et les médicaments indiqués dans la thrombose de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130163S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 modifié portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-21 en date du 26 janvier 2007 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail sur les médicaments du système cardio-vasculaire et les médicaments indiqués dans la thrombose ;

Vu la décision DG n° 2010-44 du 17 février 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments du système cardio-vasculaire et les médicaments indiqués dans la thrombose de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1er

L'article 1er de la décision DG n° 2010-44 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de : « M. PREISS (Philippe) », lire : « M. PREISS (Jean-Philippe) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 25 février 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
L'adjointe au directeur général,
F. Bartoli